



BULLETIN D'INSCRIPTION

L'AGENT SPORTIF ET SON RÔLE DANS

LES AFFAIRES JURIDIQUES INTERNATIONALES



Sous la direction scientifique de
Xavier Aumeran, Maître de conférences, Équipe de recherche Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3
Gustavo Monaco, Professeur à l'Université de São Paulo
Jean Nicolau, Professeur à l'Université Anhembi Morumbi, São Paulo, Brésil

🕒 8H45-18H00

26 NOVEMBRE 2019



Amphithéâtre de la MILC

Université Jean Moulin Lyon 3

35 rue Raulin - Lyon 7e

Professionnel

Enseignant-chercheur

Étudiant/Doctorant

Mme

M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel : @

Souhaite une attestation de présence (pour les professionnels et les doctorants)

Souhaite un reçu de paiement

Souhaite une facture acquittée à la place du reçu de paiement (remplir obligatoirement le verso)

J'accepte d'être sollicité pour être informé des prochaines manifestations scientifiques *

Bulletin à retourner avec le règlement ou justificatif de virement à :

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3

Equipe de recherche Louis Josserand

1 C avenue des frères Lumière CS 78242

69372 LYON cedex 08

Ou

edprive@univ-lyon3.fr



FACULTÉ DE DROIT
ÉQUIPE DE RECHERCHE
LOUIS JOSSERAND



Universidade
Anhembi Morumbi
LAUREATE INTERNATIONAL UNIVERSITIES*



*Vos données à caractère personnel recueillies dans ce présent formulaire font l'objet d'un traitement par les services habilités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 afin d'assurer votre inscription à la manifestation scientifique en question.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations vous concernant. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez également d'un droit à l'effacement (droit à l'oubli), et d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données personnelles, par mail à dpd@univ-lyon3.fr ou par courrier à l'adresse de l'Université.

DROITS D'INSCRIPTION

Tarif à la journée avec déjeuner sur place

200€ TTC (soit 167,67€ HT) pour les professionnels

130€ TTC (soit € 108,33€ HT) pour les jeunes avocats justifiant de moins de 3 ans d'exercice

Tarif à la journée sans déjeuner

180€ TTC (soit 150€ HT) pour les professionnels

110€ TTC (soit € 91,67€ HT) pour les jeunes avocats justifiant de moins de 3 ans d'exercice

Tarif à la demi-journée choisir entre : **MATIN** **APRÈS-MIDI**

90€ TTC (soit 75€ HT) pour les professionnels

55€ TTC (soit € 45,83€ HT) pour les jeunes avocats justifiant de moins de 3 ans d'exercice

Gratuit pour les enseignants-chercheurs et les étudiants (sur justificatif)

MODES DE RÈGLEMENT

- **Chèque** à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3

- **Virement** (bien préciser l'objet du virement)

N° SIRET : 19 69 243 77 00019

N° compte : 10071-69000-00001004334 -60

IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise **OBLIGATOIRES**:

Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :

Adresse du donneur d'ordre (si différente du participant)

Nom ou raison sociale :

Nature juridique :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel : @

N° SIRET :

(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire :

(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service de facturation (si différente du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale

Nature juridique

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel : @

N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».